



## Impressions d'élue

## Femmes et Résistance

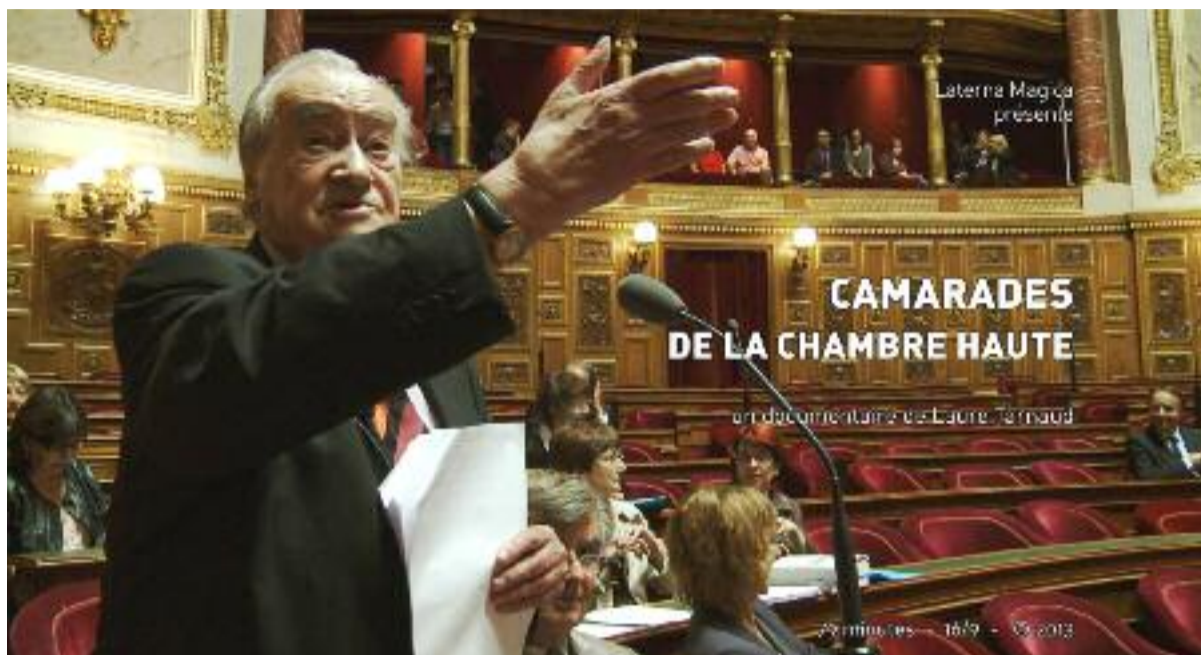
À l'occasion de la première commémoration de la journée du 27 mai, journée nationale de la résistance - et jour anniversaire de la création du Conseil national de la Résistance - la Délégation aux droits des femmes du Sénat que je préside organise un colloque consacré aux femmes résistantes. Une plaque en hommage aux sénatrices résistantes sera également inaugurée par le Président du Sénat, Jean-Pierre Bel. Ce colloque s'organisera autour de trois tables-rondes : la première sera consacrée à la place et au rôle des femmes dans la Résistance ; la seconde présentera des biographies et des témoignages de résistantes, en présence notamment de Marie-José Chombart de Lauwe, présidente de la Fondation pour la mémoire de la déportation et de Jacqueline Fleury, présidente honoraire de l'Association nationale des déportées et internées de la Résistance ; la troisième séquence portera sur la vie de ses femmes après la Résistance et leur engagement au service de la Cité. Notre souhait a été de pouvoir mêler des interventions diversifiées, à la fois des exposés historiques, des lectures de lettres, de discours et de textes écrits par des résistantes, comme ceux de Charlotte Delbo, et des projections de vidéos dont des interviews de Résistantes. J'ai voulu avec cette initiative poursuivre le travail que nous menons, depuis bientôt trois ans à la Délégation aux droits des femmes du Sénat, pour rendre visible le rôle des femmes. Ce colloque sera l'occasion de révéler leur parcours et de rendre hommage à toutes ces femmes qui ont, chacune à leur façon, lutté contre la barbarie nazie et fait preuve d'un engagement qui force l'admiration.

**Brigitte Gonthier-Maurin,**  
Sénatrice des Hauts-de-Seine

« Se souvient-on encore d'elles,  
Celles qui paient argent comptant  
Pour que la vie soit libre et belle  
Et que la France ait un printemps ? »

**Denyse Clairouin**

*Derniers vers écrits à Ravensbrück.  
Déportée à Ravensbrück, n° 37 872,  
morte à Mauthausen le 11 mars 1945.*



En 2010, Jack Ralite prend la parole dans l'hémicycle du Sénat.

## À QUOI SERVENT LES SÉNATEURS COMMUNISTES ?

Après avoir été assistante parlementaire de Jack Ralite, Laure Tarnaud a décidé de retourner voir ses « camarades patrons » afin d'interroger ce qui lui avait parfois semblé mystérieux : à quoi sert un sénateur communiste aujourd'hui ? Croit-il vraiment qu'il peut changer le monde ? Quel sens ont les débats parlementaires ? Pendant deux années, en 2010 et 2011, période qui a vu le Sénat basculer de droite à gauche pour la première fois de son histoire, elle a suivi les membres du groupe CRC dans leur travail en commission, dans l'hémicycle, en discussion, passant du rôle d'éternel opposant fustigeant cette droite qui ne cessait de « faire des cadeaux aux plus riches » à celui de membres d'une majorité dans laquelle ils peinent parfois à se reconnaître. Résultat : une plongée instructive et parfois surprenante dans les coulisses du groupe CRC.

Pour commander le DVD ou organiser des projections, merci de contacter : Laterna Magica, 18 passage de la Main-d'Or, 75011 Paris. Tél. : 01 58 30 73 48  
www.laternamagica-production.fr - contact@laternamagica-production.fr

# INSTANTANÉES

Dans cette page



Brigitte  
Gonthier-Maurin



Michel  
Le Scouarnec

**MICHEL LE SCOUARNEC** a dénoncé lors d'une question orale au gouvernement la baisse programmée du nombre d'inspecteurs du permis de conduire, des fonctionnaires qui assure un service public lui aussi menacé par l'austérité. « Aujourd'hui, l'essentiel du temps de travail des agents du Morbihan est consacré aux examens, au détriment de leur autre mission : le suivi des conditions d'apprentissage, souligne le sénateur de ce département breton. Ce service public demeure pourtant plus que jamais un gage d'égalité et de cohésion sociale grâce, notamment, au maillage territorial des nombreux centres d'examen du permis de conduire. La baisse du nombre d'inspecteurs aurait inévitablement pour corollaire la fermeture de certains centres. Alors que l'État envisage un permis moins cher, ce qui est positif, il en résulterait un coût supplémentaire pour les usagers. Cette question intéresse des millions de jeunes et leur famille. »

## AVEC ÉRIC BOCQUET, MIEUX COMPRENDRE L'ÉVASION FISCALE

On en parle de plus en plus, et c'est tant mieux. L'évasion fiscale reste cependant entourée d'une profonde opacité, ce qui est après tout dans sa nature profonde, mais ne la rend pas plus acceptable pour autant. Pour mieux comprendre ses mécanismes et ses ressorts, le groupe CRC publie un DVD contenant notamment un diaporama de 45 minutes commenté par Éric Bocquet, rapporteur de deux commissions d'enquête sénatoriales sur le sujet. Avec un fil conducteur : étant donné l'enjeu, des dizaines de milliards d'euros envolés chaque année, les citoyens doivent se mêler de la question pour que ce scandale cesse enfin.

**L'évasion fiscale  
pour eux  
l'austérité  
pour nous**



# initiatives

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN



UNE VOIX DIFFÉRENTE  
*au Sénat*

Numéro 89 - Mai 2014

**LE MENSONGE**

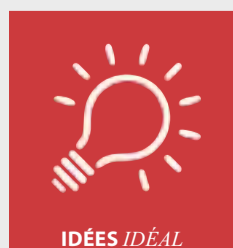
## 50 milliards d'économies

pas pour relancer la croissance  
mais pour satisfaire Bruxelles et les marchés



TRAVAIL LÉGISLATIF

Les personnes handicapées  
victimes elles aussi de l'austérité



IDÉES IDÉAL

Un big bang territorial  
qui ébranle notre  
édifice républicain



BLOC NOTES

*Femmes  
et Résistance  
un colloque au Sénat*

# Un séisme territorial

Dans son discours de politique générale, M. le Premier ministre a annoncé un big-bang institutionnel, comme l'avait proposé en son temps le comité Balladur ou, plus récemment, M. Jean-Pierre Raffarin. Ce coup de force institutionnel se propose de supprimer nos départements, de diviser par deux le nombre de nos régions, d'agrandir toujours plus les intercommunalités autour des bassins de vie. Quant aux communes, il ne les évoque plus : est-ce à dire qu'il souhaite les supprimer en les noyant dans l'intercommunalité ? Enfin, les départements et les régions ne pourront plus intervenir au plus près des besoins et des attentes de leurs administrés, en perdant le droit d'agir pour défendre les intérêts de leur territoire. Avec ce séisme institutionnel, le Gouvernement va ouvrir la porte à une transformation radicale de notre République, indivisible et qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi. C'est un État fédéral qu'il dessine pour demain, comme bon nombre de pays en Europe. En éloignant les lieux de décisions du citoyen, vous allez creuser encore davantage le fossé entre lui et la République. Ce faisant, vous faites exploser l'égalité de citoyens devant la loi sur l'ensemble du territoire national. En quoi cette réorganisation et l'amputation de 10 milliards d'euros de moyens de fonctionnement vont-elles permettre aux Français de vivre mieux, de trouver un travail, de percevoir un salaire leur permettant de vivre et d'élever leur famille dignement, d'offrir un avenir à leurs enfants ? Non, la modernité n'est pas dans la mise en concurrence des territoires et des gens qui y vivent, elle est dans la coopération et la mise en commun ! En quoi cette réorganisation va-t-elle développer la démocratie locale, favoriser l'intervention des citoyens et la prise en compte de leurs attentes et de leurs besoins ? Expliquez-nous en quoi la réduction du nombre d'élus est-elle un progrès démocratique ? En quoi le fait de concentrer tous les pouvoirs dans quelques mains est-il une avancée démocratique ? Enfin, le précédent gouvernement ayant souhaité mettre fin à l'obligation de consulter les citoyens en cas de fusion des régions, allez-vous vous engager aujourd'hui à consulter les Français sur les regroupements de régions et sur la disparition éventuelle des départements ?

**Gérard Le Cam,**

question d'actualité au gouvernement, 10 avril 2014.

*Deux groupes de travail, mis en place par le Gouvernement, sur la « fiscalité des ménages » et la « fiscalité des entreprises », viennent de rendre leurs rapports respectifs. Les parlementaires des groupes CRC et GDR du Sénat et de l'Assemblée nationale n'ont pas validé les conclusions et préconisations de ces rapports. Qu'on en juge : le rapport sur la fiscalité des entreprises ne recommande aucune hausse de l'impôt sur les sociétés, au nom de la « compétitivité » des entreprises, alors même qu'entre 1996 et 2012, les dividendes versés sont passés de 65 à 230 Mds d'euros, produit de la productivité et des sacrifices imposés aux salariés ! 20 % de la valeur ajoutée produite par le travail servent aujourd'hui à rémunérer le capital, une rente de plus en plus conséquente que les salariés paient en précarité renforcée, en horaires de travail atypiques, en conditions de travail dégradées, en plans sociaux à répétition, en blocage des salaires, en non reconnaissance des qualifications ! Quant aux ménages, toujours plus mis à contribution (36 % des impôts et cotisations en 2012 contre 25 % en 1978), la seule mesure proposée par le rapport consiste à valider par avance la baisse des cotisations sociales au niveau du SMIC annoncée cette semaine par Manuel Valls.*

**Communiqué des parlementaires du Front de gauche,**

10 avril 2014.

**Un important travail législatif reste à accomplir pour tirer toutes les conséquences de la loi portant reconnaissance du génocide arménien. Il convient notamment d'intégrer la négation de ce crime contre l'humanité que constitue le génocide arménien de 1915 dans notre droit pénal. Dès lors que ce génocide a été officiellement reconnu par une loi de la République, il est nécessaire de compléter les dispositions de la loi de 1881 afin que la négation du génocide arménien soit punie comme il se doit.**

**Guy Fischer,** incrimination pénale de la contestation publique du génocide arménien, 22 avril 2014.

## Un nouveau sénateur au groupe CRC



**Jean-Pierre Bosino, maire communiste de Montataire, est devenu sénateur de l'Oise à la faveur de la nomination du nouveau gouvernement et rejoint le groupe CRC. L'ancien ouvrier de Chausson succède au Sénat à Laurence Rossignol, nommée secrétaire d'État chargée de la Famille et des Personnes âgées. Tout le groupe Communiste Républicain et Citoyen, parlementaires, collaboratrices et collaborateurs, lui souhaite la bienvenue !**

**LES 21 SÉNATEURS DU GROUPE CRC :** Éliane ASSASSI, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC ; Marie-France BEAUFILS, sénatrice d'Indre-et-Loire ; Michel BILLOUT, sénateur de Seine-et-Marne ; Éric BOCQUET, sénateur du Nord ; Jean-Pierre BOSINO, sénateur de l'Oise ; Laurence COHEN, sénatrice du Val-de-Marne ; Cécile CUKIERMAN, sénatrice de la Loire ; Annie DAVID, sénatrice de l'Isère, présidente de la commission des Affaires sociales ; Michelle DEMESSINE, sénatrice du Nord ; Évelyne DIDIER, sénatrice de Meurthe-et-Moselle ; Christian FAVIER, sénateur du Val-de-Marne ; Guy FISCHER, sénateur du Rhône ; Thierry FOUCAUD, sénateur de Seine-Maritime, vice-président du Sénat ; Brigitte GONTHIER-AURIN, sénatrice des Hauts-de-Seine, présidente de la délégation aux Droits des femmes ; Pierre LAURENT, sénateur de Paris, secrétaire national du PCF ; Gérard LE CAM, sénateur des Côtes-d'Armor ; Michel LE SCOUARNEC, sénateur du Morbihan ; Isabelle PASQUET, sénatrice des Bouches-du-Rhône ; Mireille SCHURCH, sénatrice de l'Allier ; Paul VERGÈS, sénateur de La Réunion ; Dominique WATRIN, sénateur du Pas-de-Calais.

**Journal du groupe communiste républicain et citoyen.** Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06. Tél. : 01 42 34 21 24 - Fax : 01 42 34 38 11. [www.groupe-crc.org](http://www.groupe-crc.org) / [crc@senat.fr](mailto:crc@senat.fr)  
 Directeur de la publication : Marc Hainigue. Rédaction en chef et conception : Emmanuel Raynal. Création graphique et mise en page : Mustapha Boutadjine. ISSN : 1962-5766.



# À NOTRE AVIS

Par MICHEL BILLOUT, sénateur de Seine-et-Marne.

## Pour une construction européenne enfin démocratique

À moins d'un mois des élections européennes, la campagne n'a jamais été aussi confidentielle. Certes, l'Union européenne n'a pas réussi à faire d'autre démonstration que la construction d'un marché unique dont seuls les grands groupes industriels et financiers ont tiré profit. Privatisations, casse des services publics, développement du chômage, dumping social et fiscal et aujourd'hui développement de politiques austéritaires constituent le quotidien de nos concitoyens. Loin de favoriser le développement de coopérations utiles entre les 28 pays qui composent l'Union, c'est au contraire la mise en concurrence des peuples et des territoires qui est organisée.

Dans ce contexte, le Parlement européen ne paraît pas avoir les moyens ou la volonté d'infléchir les décisions d'une Commission toute

puissante. Le fossé entre les institutions européennes et les citoyens n'a jamais été aussi grand : il est devenu un gouffre. Pourtant les citoyens ont su s'emparer de sujets capitaux dans l'histoire de la construction européenne. Rappelons-nous les débats passionnés lors du Traité de Maastricht ou lors du référendum pour le traité constitutionnel européen (TCE). Les électeurs ont su faire alors entendre leur voix pour la construction de l'Union européenne. Le déficit démocratique que nous connaissons actuellement prend ses racines, justement, dans l'issue de ces combats. Car comment demander aux citoyens de se remobiliser quand leur voix a été régulièrement bafouée ?

En effet, malgré le rejet du TCE, le Parlement français a voté très majoritairement le traité de Lisbonne, copie conforme du projet, tout comme le traité budgétaire européen Sarkozy-Merkel, pourtant

dénoncé par le candidat Hollande. Ainsi les électeurs ont l'impression d'être pieds et mains liés à Bruxelles, et qu'aucune autre voix que celle d'une Europe du moins-disant n'est possible. Nous proposons au contraire de renégocier les traités, d'insuffler l'envie du débat, celle d'avancer vers une Europe solidaire et progressiste.

### Les enjeux des élections européennes sont énormes.

Il ne faut pas laisser la voie libre à l'extrême-droite qui se contente de dénoncer « l'immigration », qui prône la sortie de la zone euro ou même de l'Europe. Ni à ceux qui vantent un improbable retour à l'Europe à six ou encore ceux qui, à gauche, font croire qu'ils constitueraient une majorité alternative au niveau européen alors même qu'ils ont toujours soutenu les directives ultralibérales. Si nous voulons que la démocratie souffle à nouveau en Europe, il est d'abord nécessaire d'informer les citoyens des véritables enjeux. C'est le cas du projet d'accord transatlantique négocié en secret. Celui-ci vise à supprimer toutes barrières non-tarifaires ou tarifaires et surtout à libéraliser totalement l'économie.

C'est une véritable menace pour les droits sociaux et l'emploi, l'environnement, l'agriculture, les droits civiques et la vie privée, la santé, la régulation financière et la démocratie. Alors le 25 mai, avec les candidats du Front de Gauche, défendons une autre Europe : celle qui entend les peuples et agit pour le progrès humain, d'abord !

# SOMMAIRE

TRAVAIL LÉGISLATIF

## Hollande rallié à l'Europe libérale. Page 4

Les personnes handicapées, elles aussi victimes de l'austérité

Un petit coup de pouce en faveur de l'artisanat

Renationalisons nos autoroutes !

Inspection du travail : la promesse non tenue de Michel Sapin

Une agriculture un peu plus verte

IDÉES IDÉAL

## Big bang territorial : un ébranlement de notre édifice républicain. Page 10

Baisser les cotisations salariales est une fausse bonne idée

Pour un meilleur encadrement des stages

50 milliards d'économies, un contresens économique mortifère

Les transports en Europe, un laboratoire de « l'optimisation » sociale

BLOC NOTES

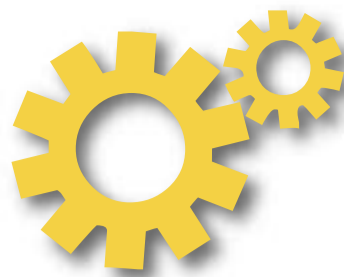
## M. le ministre, revenez sur la réforme des rythmes scolaires ! Page 14

La Banque Publique d'Investissement en manque de crédit

Femmes et Résistance, un colloque organisé par la Délégation des droits des femmes

Officiellement, RAS au Fort de Vaujours

Le scandale Icade



# Le libéralisme en Europe mène à l'austérité en France

*Dans ce domaine aussi, la rupture attendue n'a pas eu lieu : François Hollande a mis ses pas dans ceux de Nicolas Sarkozy en acceptant de ratifier le traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union. Un péché originel qui soumet dangereusement les États aux pouvoirs des marchés et conduit aux politiques d'austérité dont Manuel Valls est aujourd'hui le zélé et énergique promoteur.*

Négocié par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel, ratifié par François Hollande et sa majorité parlementaire : le traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union illustre la profonde convergence de vue entre la droite, les centristes et le Parti socialiste. Lors de la ratification de ce fameux TSCG par le Parlement, en octobre 2012, seuls quelques élus PS et une partie des écologistes manquent à l'appel. Les parlementaires du Front de gauche font eux bloc contre un traité qui, en résumé, donne un pouvoir démesuré à la commission et prive les États de leur souveraineté budgétaire. « D'un strict point de vue économique, souligne alors Michel Billout, ce traité est une aberration. C'est pourtant au nom de la rationalité économique que l'on introduit la fameuse règle d'or, dont l'application interdirait l'engagement de dépenses publiques d'avenir et conduirait à mettre en place un programme drastique de réduction de l'ensemble des politiques publiques, à l'échelon tant national que local. En limitant plus que jamais la capacité des pays à relancer leurs économies et en leur imposant d'équilibrer leurs comptes publics, le traité est bien sous-tendu par une logique récessive qui aggravera mécaniquement les déséquilibres actuels. »

## Des États dépossédés d'une partie essentielle de leur souveraineté nationale

Obligation de limiter le déficit structurel à 0,5 % du PIB, obligation d'engager des « réformes structurelles », le tout sous peine de s'ex-

poser à des sanctions automatiques, les États signataires s'engagent à se lier les mains. « Ils ne pourront s'échapper du cadre budgétaire fixé par des institutions non élues, comme la Commission européenne ou la Banque centrale européenne, prévient Éliane Assassi. Ils seront exposés à des procédures déclenchées devant la Cour de justice de l'Union européenne, les peuples et les parlements se trouvant ainsi coincés entre institutions technocratiques et juges. "Dispositions contraignantes et permanentes", "mécanismes de correction", le vocabulaire ne peut tromper ! Il s'agit bien d'une mise sous tutelle dont l'objectif, clairement établi, est d'imposer le choix de l'austérité budgétaire, toute autre hypothèse de résolution de la crise étant évacuée. Ce n'est pas l'alibi du pacte de crois-

sance, que tout examen sérieux réduit à la portion congrue, qui contredira cette dernière affirmation. » Mais ce n'est pas tout. Un État qui considère qu'un autre membre de l'Union est en infraction peut dorénavant le trainer devant la Cour de justice de l'UE, la Commission décidant en dernier ressort si le supposé coupable doit être jugé ou non. Bienvenue dans l'Europe de la délation ! « Ce traité remet en cause l'un des principes fondateurs de la République, prévu par l'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui confie au peuple et à ses représentants la gestion des deniers publics, résumant les sénateurs du groupe CRC. Une telle rupture avec une conception démocratique du pouvoir exige la consultation du peuple. » Une demande de référendum qui est restée sans

## Quand l'ombre de Bruxelles plane sur le Premier ministre

Le mercredi 9 avril, Manuel Valls s'est rendu au Sénat pour y présenter à nouveau sa feuille de route. Sans surprise, le Premier ministre a répété pour l'essentiel ce qu'il avait dit la veille à l'Assemblée nationale lors de son discours de politique générale, défendant une fois de plus son pacte de responsabilité et ses 50 milliards d'économies. Devant la chambre représentant les collectivités, il a néanmoins consacré la majeure partie de son intervention à la vaste réforme territoriale qu'il engage, un véritable big bang en comparaison duquel les réformes engagées par Nicolas Sarkozy à partir de 2010 passeraient presque pour un simple redécoupage de chef-lieu de canton. Au passage, le Premier ministre a rendu un hommage appuyé aux élus locaux et aux maires « garants du vivre-ensemble et de la qualité de vie », ainsi qu'aux collectivités territoriales qui « ont un rôle déterminant à jouer pour la cohésion et l'unité de notre pays ». C'est sans doute pour cela qu'il s'apprête à serrer drastiquement la vis aux premiers et à bouleverser l'organisation des secondes ! Une

logique de réduction des dépenses publiques et de rigueur qu'Éliane Assassi a vivement contesté dans sa réponse au locataire de Matignon. « Après les dures années Sarkozy, celles de l'indécence au pouvoir, indécence du culte de l'argent, indécence du comportement politique, indécence des mots –, notre peuple, et singulièrement le peuple de gauche, attendait une rupture, a rappelé la présidente du groupe CRC. Cette attente s'était d'ailleurs fortement exprimée au premier tour de l'élection par le score élevé du Front de gauche, qui rassembla, je ne cesserai de le rappeler, 4 millions d'électeurs, sans lesquels, bien entendu, M. Hollande et vous-même, monsieur le Premier ministre, seriez restés dans l'opposition. Cette rupture et encore moins ce changement ne sont pas intervenus. C'est, sur le plan économique et social, la continuité qui a prévalu. Dès le départ, François Hollande a claqué la porte à l'espérance en approuvant le traité budgétaire européen Merkel-Sarkozy. Ce traité, faut-il le rappeler, inféode les pays européens aux dogmes libéraux, placés sous la garde de la Commission européenne et de la Banque centrale européenne, la BCE. La règle d'or, la soumission de la loi de finances au contrôle et à la validation des autorités de Bruxelles, bloque d'emblée toute volonté de changement, même infime. C'est cette orthodoxie libérale qui fonde la politique d'austérité. C'est la déclinaison, au fil des années, du traité de Maastricht qui place toujours et encore le pouvoir politique sous le contrôle direct des marchés financiers. C'est le dogme de la politique monétariste, assise sur un euro aux mains des marchés financiers, qui fonde l'austérité. Les peuples, les États, doivent retrouver la maîtrise de la politique monétaire. Et hier comme aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, nous avons noté votre silence sur l'accord transatlantique, qui met le marché européen sous le contrôle des États-Unis. Nous le disons fermement : ne pas se libérer de ce carcan libéral rend illusoire toute affirmation de justice sociale et de défense de l'intérêt général. L'urgence, la priorité, c'est changer l'Europe, mettre en son cœur les idées de solidarité, d'égalité, de juste répartition des richesses et de démocratie. » Mettre en œuvre une politique de gauche, en somme.

## Le chaînon manquant

**C'est une nomination hautement symbolique : le haut fonctionnaire Jean-Pierre Jouyet est depuis le 16 avril dernier le nouveau secrétaire général de l'Élysée. L'homme est un ami de longue date du président de la République, qu'il connaît depuis 1980 et son passage à l'ENA au sein de la maintenant célèbre promotion Voltaire. Mais il est aussi l'ancien secrétaire d'État aux Affaires européennes de Nicolas Sarkozy. Un poste qu'il a occupé pendant deux années, en 2007 et 2008, et au cours duquel, au second semestre de 2008, il a été l'un des artisans essentiels de la présidence française de l'Union. À ceux qui lui reprochent cette participation au gouvernement Fillon, il répond qu'il n'a fait que mettre ses compétences au service de la cause européenne. Une cause visiblement défendue avec la même ardeur à droite et au PS...**

Dans ces pages



Éliane Assassi



Pierre Laurent



●●● réponse de la part de François Hollande. La peur de revivre 2005 et le rejet de la Constitution européenne ?

## Austérité, austérité et austérité (sauf pour le patronat)

Fraichement nommé à Matignon, Manuel Valls s'est empressé de rassurer la Commission européenne : oui, la France tiendra bien ses engagements en matière de déficit public. La conséquence de cette soumission volontaire et assumée à l'Europe des marchés porte un nom : l'austérité. La réduction des dépenses publiques satisfait à cette logique dont découle naturellement le plan de 50 milliards d'économies présenté par le Premier ministre. Ce plan de rigueur s'appuie sur deux autres dogmes portés aux nues par cette Union : la concurrence libre et non faussée, ainsi que l'obsession permanente pour la baisse du « coût » du travail, entendez des salaires et des cotisations sociales. C'est en leur nom que le gouvernement multiplie les cadeaux au Medef. Comme le CICE, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, ou la suppression annoncée des cotisations patronales de la branche famille. Pour quel résultat ? Une nouvelle aggravation de la crise, a expliqué Pierre Laurent le 29 avril

2014, lors du débat qui au Sénat a suivi la déclaration du gouvernement sur le « programme de stabilité ». « Votre diagnostic comme vos remèdes sont emplis de fausses évidences, de constats erronés, de tous ces dogmes libéraux qui nous ont conduits dans le mur et nous enfoncent chaque jour un peu plus dans la crise, a répondu le sénateur de Paris au Premier ministre. Le pays a déjà payé cher ces recettes empoisonnées. Il s'affaiblira très gravement encore avec la dose de cheval que vous entendez lui administrer. Non, les 50 milliards d'euros de coupes drastiques que prévoit votre plan dans les services publics de l'État dans les remboursements et les prestations de la Sécurité sociale et dans les budgets des collectivités locales ne sont pas un pari sur

l'avenir, un tremplin pour le redressement de la France. Bien au contraire ! Il s'agit simplement d'un de ces dramatiques plans d'austérité imposés dans toute l'Europe, un de plus et cette fois le plus violent jamais appliqué à la France ; ces plans qui, loin de résoudre les problèmes, appauvrissent le pouvoir d'achat populaire, saignent les capacités productives et les ressources, et font finalement exploser la dette et le chômage qu'ils prétendent réduire. Vous parlez d'emplois, de croissance, de compétitivité... Mais ce ne sont que des vœux pieux ! Vos recettes ne marchent nulle part. Des économistes de toute l'Europe le disent. Les peuples crient partout leur colère. L'Europe est enlisée, noyée, asphyxiée sous les coups de cette austérité aveugle et brutale. » Faut-il dès lors se résigner ? « Nous n'entendons pas baisser la garde, a poursuivi Pierre Laurent. Nous n'abandonnons pas l'idée qu'il existe une voie à gauche et qu'il ne tient qu'à nous de la construire. C'est pourquoi nous disons notre désir de travail avec toutes celles et ceux qui au Parlement et dans le pays gardent le cœur bien à gauche, qui doutent et

ressentent au fond d'eux-mêmes un profond malaise face aux orientations du gouvernement. À nous de construire une alternative à gauche, celle de la justice et du partage. Celle qui refuse la dictature de l'instant pour regarder plus loin, au-delà des exigences du patronat et des ac-

tionnaires. »

## La menace du grand marché transatlantique

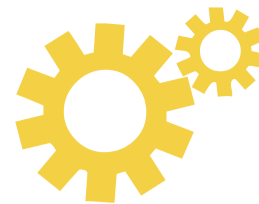
Négocié dans l'opacité la plus complète, le projet de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis suscite les plus grandes craintes. Avec raison. Toutes les informations qui filtrent sur ce grand marché transatlantique laissent présager de sérieuses menaces pour les droits sociaux et l'emploi, l'environnement, l'agriculture, les droits civiques, la vie privée, l'exception culturelle française, la santé, la régulation financière et même la démocratie. « La nouveauté que pourrait introduire le traité transatlantique est la possibilité, pour les sociétés multinationales, de poursuivre, en leur nom propre, un pays dont la réglementation aurait

un effet restrictif sur leur déploiement commercial, dénonce Michel Billout. Une cour spéciale pourrait condamner un État à de lourdes réparations dès lors que sa législation limiterait les « profits espérés » par la société. Dans de telles conditions, la souveraineté des États serait totalement remise en cause. Cela signifierait que, à tous les échelons démocratiques, seules les politiques répondant aux intérêts des grands groupes industriels et financiers seraient applicables. Les entreprises pourraient ainsi faire appel de décisions concernant les politiques de santé, la protection de l'environnement, la régulation des marchés financiers... Dans un tel contexte, où les parlements seraient dépossédés de leurs prérogatives et les citoyens totalement privés de recours, pourrait-on encore se référer à la démocratie ? »

## LE CHIFFRE

# 26 millions

de chômeurs sont dénombrés en Europe. 5 millions ont moins de 25 ans, soit près d'un jeune sur quatre. Le taux de chômage des jeunes est deux fois supérieur à celui de la moyenne générale et 14 millions de 15-29 ans sont sans formation ni qualification. Parmi les jeunes Européens qui disposent d'un emploi, 42 % ont un contrat temporaire, soit quatre fois plus que pour l'ensemble de la population active, et 32 % exercent un emploi à temps partiel, soit près de deux fois le taux observé pour l'ensemble de la population active.



# Libéralisme en Europe austérité en France...



## ●●● Le dumping social pratiqué avec détachement

Il faut reconnaître à l'Union européenne un certain nombre de talents, aux premiers rangs desquels sa capacité à exploiter les salariés et à diviser les peuples. La preuve, notamment, par les travailleurs détachés. La directive européenne sur le détachement des travailleurs, initiée en 1996 par la Commission, visait à l'origine à protéger et encadrer les travailleurs issus d'un autre État membre, mais elle portait en elle dès l'origine le gène de la concurrence déloyale. Avec cette directive, les cotisations sociales sont versées au pays d'origine du travailleur, ce qui crée une différence de coût important pour l'employeur. Et sa récente révision ne va pas sensiblement améliorer la situation. Il y a officiellement environ 145 000 travailleurs détachés en France, mais ce nombre ne reflète pas la réalité. On estime qu'il y a entre 220 000 et 300 000 travailleurs détachés non déclarés. « *Ce nombre important révèle l'ampleur de la fraude, ces salariés étant la plupart du temps rémunérés aux conditions du pays d'envoi*, indique Éric Bocquet. *Sous-traitance en cascade – parfois dix ou douze sous-traitants –, sociétés boîtes aux lettres, statut de faux indépendant ou emploi permanent de salariés détachés dans les pays sans salaire minimum constituent les principales déviations du système. Ces exemples montrent comment la législation européenne est détournée, ils montrent aussi que l'élargissement de 2007 avec l'entrée de 10 nouveaux pays européens de l'Est dans l'UE a également eu un impact sur l'augmentation du nombre de travailleurs détachés, car personne ne s'est préoccupé de l'harmonisation sociale entre les différents pays européens. Résultat : le nombre de travailleurs détachés en France est passé de 7 000 à 145 000 entre 2000 et 2011. Cela dit, il ne faut se tromper d'adversaire. Ce n'est pas le travailleur roumain, mais le libéralisme qui permet cette forme de dumping social.* »

### Une championne de l'évasion fiscale

Autre domaine dans lequel l'Union européenne excelle : l'évasion fiscale. L'ONG britannique, Tax research, évalue à près de

1 000 milliards d'euros le total de l'évasion fiscale pour les vingt-sept pays de l'Union. À titre de comparaison, le budget annuel de l'Union européenne s'élève à environ 150 milliards d'euros. Rien d'étonnant à ce montant pharaonique, le vers des paradis fiscaux étant dans le fruit européen : Luxembourg, Irlande, Belgique, Chypre, Autriche et Royaume-Uni sont particulièrement accueillants et peu regardants en matière de fiscalité. Et sans être membres de l'Union, Monaco et Jersey (retirée on ne sait pourquoi récemment de la liste des paradis fiscaux), sont bien en Europe. Curieusement, la Commission n'a pas fait de la lutte contre cette évasion fiscale un cheval de bataille. Ses membres étant sans doute trop occupés à chasser la dépense publique.

### La panne démocratique

Si l'Europe suscite autant de scepticisme et de défiance, c'est aussi parce qu'elle est très éloignée des préoccupations des habitants du vieux continent. Gigantesque machine administrative et technocratique, elle se construit sans eux. Ou pire, contre leur vote. En 2005, les Français rejettent lors d'un référendum le traité établissant une constitution pour l'Europe, ce qui en principe en signe l'arrêt de mort. Deux ans plus tard, les 27 signent le traité de Lisbonne, qui reprend l'essentiel, parfois mots pour mots, du traité rejeté par les urnes. Le déni démocratique se cache aussi dans la pratique budgétaire : le budget du pays est présenté à Bruxelles avant même qu'il ne soit discuté par le Parlement français.

## Un gage de plus au patronat

Le « Pacte de responsabilité » est, à en croire le gouvernement, destiné à restaurer la compétitivité de l'économie française, et donc à soutenir l'investissement et l'emploi. Une analyse que Guy Fischer bat vigoureusement en brèches. « *Ce pacte, fustige le sénateur du Rhône dans un communiqué, témoigne d'une politique ultra-libérale qui consent au patronat des gages que même Sarkozy n'avait jamais osé lui donner, et qui s'apprête à mettre à la diète les collectivités locales, les services de l'État, la Sécu, donc les trois fonctions publiques ! En cette période de crise où les besoins de protection de la population sont criants, réduire ces dotations, affaiblir la Sécu, di-*

*minuer les services de l'État reviendrait à augmenter notamment les impôts locaux ou à réduire toutes les actions d'intérêt général. Quant aux fonctionnaires, qu'ils soient d'État, territoriaux ou hospitaliers, ils vont voir se poursuivre le gel de leur point d'indice et, sans doute, être les victimes de baisses d'effectifs. Je redis et j'affirme qu'il est possible de rompre avec une austérité sans pareil imposée à nos populations, par une juste répartition des richesses qui privilégierait l'emploi et le pouvoir d'achat.* »

Dans ces pages



Annie David



Guy Fischer

## NOUS PROPOSONS

### INVESTISSEMENT

**La Banque centrale européenne doit changer de statut pour devenir un instrument de la relance économique et de la croissance et cesser d'être le gardien de l'austérité et du libre-échange. Elle doit pouvoir prêter directement aux États, ce qui permettrait de financer des projets de développement utiles aux populations et empêcherait les banques privées de spéculer sur les déficits publics. La création d'un Fonds européen de développement social, écologique et solidaire permettrait également de financer ces investissements.**

### COOPÉRATION

**L'Europe doit avoir pour ambition une harmonisation sociale par le haut, promouvoir les coopérations mutuellement avantageuses au service des peuples.**

### DÉMOCRATIE

**Comme les autres peuples européens, les Français doivent décider, par voie référendaire, des grandes orientations de l'Union.**

**Annie David.** *Sénatrice de l'Isère, présidente de la commission des Affaires sociales.*

# Les handicapés victimes eux aussi de l'austérité

*Comment réagissez-vous à la volonté du gouvernement d'accorder de nouveaux délais, allant de trois à neuf ans, à l'obligation de rendre accessibles les lieux publics et les transports aux personnes handicapées ?*

**Annie David.** La loi de 2005 a été qualifiée de grande loi parce qu'elle portait un principe fondamental auquel je suis très attachée, celui de l'accessibilité universelle, étendant la notion d'accessibilité à tous les types de handicaps et à tous les domaines de la vie en société, prenant en compte toutes les personnes qui peuvent se trouver en situation de handicap durable ou provisoire, et qu'elle le rendait obligatoire ; c'était un enjeu considérable. Pourtant ce principe avait déjà été affirmé par une loi d'orientation de 1975, déjà considérée comme une grande loi puisqu'elle consacrait pour les personnes handicapées le droit d'exister à part entière. Bilan, trente ans après, on était loin du compte. Alors en 2005, un nouveau délai de dix ans est accordé. Et à nouveau, à quelques mois de l'échéance de 2015, nouveau constat : l'objectif de mise en accessibilité ne sera pas atteint. Aujourd'hui le gouvernement nous soumet une nouvelle bonne idée, permettre à tous les opérateurs qu'ils soient publics ou privés de revoir leur programmation, leurs échéanciers, sans pression, sans pénalité... et pour la troisième fois sans moyens financiers ! En 2005, nous avions bataillé pour une loi d'égalité sociale, et avec les associations nous avons dénoncé l'absence d'un volet financier qui aurait permis de concrétiser les bonnes intentions de la loi. Les personnes handicapées et leurs familles y ont mis leur espoir ; elles auront espéré durant 40 ans, il leur faudra attendre encore, 10 années peut-être, avant de pouvoir se déplacer librement, travailler, partir en vacances avec leurs enfants, dîner dans un restaurant avec leurs amis où elles veulent quand elles veulent ! Parce qu'il s'agit d'abord de cela, le droit de vivre. Le handicap dont souffrent les personnes n'est-il pas assez lourd en lui-même pour y ajouter le poids de l'indifférence de la société et de l'isolement ? Repousser encore les délais de mise en accessibilité c'est repousser l'ambition d'une société adaptée aux besoins de toutes et tous, et cela n'augure rien de bon en termes de solidarité qui plus est, au moment même où l'on parle d'adapter la société aux personnes vieillissantes.

*Beaucoup d'élus locaux sont cependant soulagés : faute de moyens, ils étaient souvent dans l'incapacité de respecter ces nouvelles normes dans les temps...*

**Annie David.** Cela apparaît clairement dans les rapports établis dès 2012 : ce sont les communes et les départements qui ont le plus investi en faveur de l'accessibilité. Ce sont d'ailleurs souvent les collectivités qui ont les populations les plus modestes qui investissent le plus en faveur de leurs concitoyennes et concitoyens en termes d'action publique et ce sont elles qui ont eu à procéder au plus grand nombre d'adaptations. Ce sont souvent ces collectivités qui ont les ressources les plus faibles et qui sont le plus touchées par la réduction des dotations au nom de la réduction des déficits publics. Alors oui, le fait de ne pas être soumises à des pénalités en cas de non achèvement et de pouvoir étendre leur échéancier de programmation est pour elles un soulagement

légitime. Mais comment accepter que les personnes handicapées servent de variable d'ajustement aux budgets territoriaux ! Comment justifier que des acteurs publics ou privés qui n'ont tout bonnement pas fait de l'accessibilité une priorité, qui ont rejeté l'obligation faite par la loi, qui ont pour certains parié sur un recul du législateur, se voient aussi octroyer des délais !

*Comment financer des travaux qui se chiffrent en milliards d'euros ?*

**Annie David.** Toute la question de la réussite ou de l'échec de la politique d'accessibilité réside dans la question des moyens financiers. En 2005, le groupe CRC avait voté contre le projet de loi qui faisait l'impasse sur l'accompagnement en termes de moyens humains et de moyens financiers. Nous considérons qu'il était indispensable qu'un fonds relevant de la solidarité nationale soit dédié aux collectivités et aux petits opérateurs privés pour soutenir leurs efforts. Le bilan nous donne raison et cette question est toujours d'actualité pour nous. Il n'est pas envisageable que l'on puisse faire appel à la seule péréquation entre les collectivités dont les dotations ont déjà subi des baisses considérables et qui, après le discours de politique générale du Premier ministre sont amenées à en connaître de nouvelles. Et surtout l'accessibilité n'est pas qu'un coût, c'est un investissement qui comme la santé rapporte à l'ensemble de la société. Accroître l'accès aux loisirs, à la culture, à la consommation, génère des richesses. Nombre d'opérateurs privés n'ont aucun doute sur les bénéfices de la filière économique du 3<sup>e</sup> âge ! Alors si tant est qu'un pacte véritablement solidaire s'oriente vers une relance de la consommation, soyons sûrs que les investissements engagés en matière d'accessibilité seront rapidement rentabilisés.

*Faut-il revoir la loi de 2005 ?*

**Annie David.** La loi de 2005 avait de nombreuses lacunes ne serait-ce qu'au plan financier, je l'ai dit, au plan humain, pour l'accompagnement des collectivités, pour le contenu des programmations, l'aide technique, l'aide à l'anticipation des besoins. Nous avons identifié un certain nombre de difficultés autour des maisons départementales pour le handicap, sur les aides compensatrices, les aides aux personnes ; la loi d'habilitation présentée par le gouvernement ne reprend aucun de ces sujets, je le déplore d'autant qu'elle introduit un certain nombre de dérogations qui constituent un recul.

*Combien de personnes en France sont-elles concernées par des difficultés de mobilité ?*

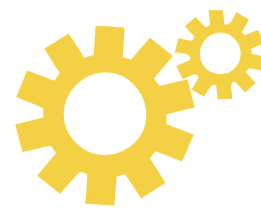
**Annie David.** Il est très difficile d'évaluer le nombre de personnes directement affectées par des difficultés de mobilité selon que l'on prend les sources de l'INSEE ou celles du ministère de la Santé. Environ 16 % de la population serait aujourd'hui directement concernée. Avec le vieillissement de la population, ce chiffre sera rapidement dépassé. Mais ces chiffres n'ont que peu de sens dans la mesure où l'adaptation de notre société à des besoins initialement définis pour le domaine du handicap s'avère pertinente dans de très nombreuses situations quotidiennes, les personnes âgées, mais aussi les parents avec des poussettes, des voyageurs avec des valises, des personnes momentanément blessées, fatiguées.

## Coup de pouce pour l'artisanat

**A**vec les voix du groupe CRC, le Sénat a adopté, le 17 avril, le projet de loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises. L'enjeu économique est important : l'artisanat compte 3 millions d'emplois, dont 2 millions de salariés. Et 770 000 entreprises de commerce emploient 3 millions de salariés et 360 000 indépendants. Si bien que le cumul de ces deux secteurs représente 15 % du PIB. Avec cette loi, le gouvernement souhaite soutenir une offre commerciale et artisanale diversifiée en favorisant le développement des très petites entreprises. Mais on peut douter que l'objectif soit atteint. « Ce texte, s'est interrogée Mireille Schurch, permettra-t-il aux très petites entreprises, aux commerçants et aux artisans de vivre mieux et donnera-t-il des moyens supplémentaires aux élus pour maîtriser leur urbanisme commercial en évitant l'étalement urbain et le développement anarchique de l'offre commerciale ? Nous n'en sommes pas absolument convaincus. Nous le savons, la situation est grave : trop de microentreprises et d'artisans mettent la clef sous la porte, faute de financements pour mener à bien leur projet ou de clients. Pour notre part, nous estimons que, si le gouvernement veut aider le commerce et l'artisanat, il devrait en priorité revenir sur l'augmentation du taux de TVA. Pour nous, la bataille pour l'emploi passe non pas par de nouvelles exonérations fiscales et sociales, telles qu'elles sont prévues par le pacte de responsabilité, mais par une relance de l'offre, c'est-à-dire par un renforcement du pouvoir d'achat, pour que les

artisans et commerçants trouvent des clients. » Reste quelques mesures positives qui ont justifié le vote favorable des élus communistes : un meilleur encadrement des baux commerciaux, une régulation du statut d'auto-entrepreneur, à défaut de sa suppression, alors que chacun sait que ce statut facilite le travail salarié dissimulé, une cohérence plus grande entre urbanisme de droit commun et urbanisme commercial. Sur ce dernier point, « je veux dire notre satisfaction, a assuré l'élue de l'Allier, d'avoir permis, grâce à l'adoption de notre amendement, la suppression de l'article 30 bis, qui portait atteinte à la domanialité publique et qui créait une contrainte incompréhensible pour les maires. C'est d'ailleurs notre fil rouge : donner plus de moyens et plus d'outils aux élus locaux pour maîtriser l'aménagement de leur territoire. À ce titre, nous regrettons la diminution des dotations aux collectivités, ce qui les privera de marges de manœuvre. Il en est ainsi du droit de préemption, dont l'usage est fort coûteux ; on peut penser que les collectivités ne pourront l'exercer qu'avec parcimonie. Ce sont les maires, au plus près des territoires, qui réalisent le travail de dentellière que constituent l'aménagement urbain et l'aménagement commercial. La création des métropoles se conjuguant avec la désertification du milieu rural du point de vue des services publics, ce sont autant de difficultés, selon nous, que les élus rencontreront pour maintenir le tissu commercial de proximité et l'animation de leurs territoires ».





## Le groupe CRC a approuvé, en deuxième lecture, le projet de loi visant à favoriser l'égalité réelle entre **les femmes et les hommes** en raison des quelques avancées qu'il contient :

une garantie permettant aux femmes seules de faire face à des impayés de pension alimentaire ; un renforcement de **la lutte contre les violences faites aux femmes** ; une réforme du congé parental ; la réaffirmation du droit à l'IVG. « *Nous regrettons toutefois, a déploré Cécile Cukierman, que ce texte se retrouve prisonnier du carcan de l'ANI, de la réforme des retraites et d'une politique d'austérité qui frappe, nous le savons, plus encore les personnes vulnérables, dont de nombreuses femmes, victimes de la précarité et du chômage.* » **L'égalité « réelle »** attendra donc encore.

### LA PROPOSITION DE LOI

## Renationalisons nos autoroutes !

*Bradées aux multinationales du BTP, les autoroutes sont devenues une rente pour ces géants du privé, grâce à la dime versée par les automobilistes à chaque péage. . .*

Faute de temps, le 22 janvier, la proposition de loi des élus du groupe CRC permettant de nationaliser les autoroutes et de financer une politique ambitieuse de transports n'a pu être discutée jusqu'à son terme. Son examen reprendra le 19 juin, dans le cadre de la nouvelle niche parlementaire du groupe. Ce jour-là, on saura si, comme le souhaitent les élus communistes, « *les sénateurs de la majorité passeront de la parole aux actes, en adoptant ce texte de bon sens qui permettra de redonner à l'Etat et aux citoyens la maîtrise de ce bien collectif* ». Rappel des faits : en 2005, la plupart des autoroutes de France, dont beaucoup étaient largement amorties, ont été bradées aux multinationales du BTP pour la modique somme de 15 milliards d'euros. Une opération qui a privé l'État de près de 10 milliards d'euros, selon la Cour des comptes. Mais qui permet à ces sociétés privées de toucher le jackpot, en espérant environ 40 milliards de bénéfice d'ici à 2032 ! Autant de milliards qui vont dans les poches des actionnaires et qui ne servent pas, du coup, à satisfaire les immenses besoins de financements des infrastructures de transports, notamment ferroviaires. En ouverture des débats, Mireille Schurch, à l'initiative de la proposition de loi, a logiquement dénoncé un triple scandale : « *Faute politique, faute financière, le marché de dupes de 2005 est aussi une grave faute sociale : les sociétés d'autoroute ont une politique systématique qui a conduit à la suppression de milliers d'emplois en CDI et en CDD, ainsi que de saisonniers. Depuis la privatisation, ces sociétés ont massivement réduit leur personnel, de 14 %. Alors que les autoroutes françaises ont été bradées, que la fixation du tarif des péages ne répond qu'aux seuls appétits d'actionnaires très éloignés des préoccupations d'utilité publique, alors que les critiques sont de plus en plus nombreuses et virulentes, nous pensons qu'il n'est*



*plus possible de se cacher derrière les erreurs des équipes gouvernementales successives.* » Renationaliser n'est donc pas un tabou. Mieux, l'opération est totalement justifiée. « *Patrimoine de tous les Français, les autoroutes sont un service public, a également défendu la sénatrice de l'Allier en démontrant la faisabilité juridique d'une renationalisation. En effet, toute activité dont l'accomplissement doit être assuré, réglé et contrôlé par les gouvernants est un service public. Cette activité ne peut être réalisée complètement que par l'intervention directe ou indirecte de la force gouvernante. Le rappel de cette définition est, je pense, essentiel. La Cour des comptes et le Conseil d'État ont reconnu ce caractère aux autoroutes. Le Conseil d'État précise que, en l'état actuel, ce n'est pas un service public national du fait de la présence de multiples gestionnaires. Toutefois, en tant que législateurs, nous pouvons définir les autoroutes comme service public national et imposer cette définition au juge.* » Ce retour dans le giron de l'État permettrait enfin, estiment les élus du groupe CRC, d'en finir avec le véritable racket dont les automobilistes sont victimes. Les tarifs des péages ne cessent d'augmenter, faute de contrôle réel de la puissance publique. « *Alors que la hausse du tarif des péages est en théorie encadrée et limitée, la conclusion de contrats de plan entre les sociétés d'autoroutes et l'État a rendu possibles des hausses tarifaires supplémentaires sans véritable justification, a relevé pour sa part Évelyne Didier au cours de cette première partie de la discussion. Ainsi, la hausse des tarifs a été en général supérieure à l'inflation.* » Mais aucun radar n'a jamais flashé ces excès.

Dans ces pages



Cécile Cukierman



Gérard Le Cam

## Une promesse non tenue

L'usage républicain veut que les engagements oraux d'un ministre en exercice devant la représentation nationale valent engagements définitifs. C'est très souvent vrai, mais ce n'est pas toujours le cas comme le montre Michel Sapin. Alors ministre du Travail, l'homme s'était engagé à enterrer les dispositions modifiant le fonctionnement de l'Inspection du travail, dispositions contenues dans un projet de loi relatif à la formation professionnelle. Une concession faite droit dans les yeux pour permettre l'adoption de ce texte au Sénat, avant de se raviser en réintroduisant ces modifications par décret ! Éliane Assassi s'est donc officiellement adressée à Michel Sapin pour protester « *contre la désinvolture avec laquelle le Parlement et les élus de la République sont traités à cette occasion* », et pour lui « *demander de renoncer définitivement à ce décret qui remet en cause les capacités d'action de l'inspection du travail* ». « *C'est avec surprise et, il faut le dire colère, détaille la présidente du groupe CRC, que nous avons appris que vous aviez décidé de contourner par décret la décision du Parlement de retirer du projet de loi relatif à la formation professionnelle les dispositions réorganisant l'inspection du travail. Vous nous avez informés personnellement de la volonté du gouvernement de ne pas réintroduire cet article 20 à l'Assemblée nationale pour lever un obstacle à l'adoption d'un texte que vous jugiez particulièrement important. Notre groupe, qui avait, dans un premier temps décidé de voter contre le projet, avait, au vu de vos engagements clairs et précis et nous semblaient-ils sincères, finalement opté pour une position d'abstention. Cet engagement, vous l'avez pris de la même manière devant d'autres groupes de la majorité sénatoriale. Les dispositions supprimées de l'article 20 du projet de loi, que votre projet de décret vise à reprendre expressément, ont suscité un vif émoi parmi les inspecteurs du travail mais aussi parmi tous ceux qui sont attachés au respect du droit du travail. Ces dispositions ont pour conséquence, en effet, de miner l'indépendance des inspecteurs du travail et de fait d'en réduire le nombre.* » **Moralité : il ne faut jamais faire confiance à un ministre socialiste.**

# Une agriculture un peu plus verte

Le Sénat s'est prononcé en faveur d'un projet de loi favorisant des modes de production plus respectueux de la nature.

Une évolution soutenue par les élus du groupe CRC, partisans d'une agriculture débarrassée de la mainmise du marché.

Après une semaine de débat, l'examen d'une quarantaine d'articles et de 800 amendements, le Sénat a adopté, mardi 15 avril, le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Ce texte dense ambitionne de « verdir » la production agricole nationale tout en la rendant plus compétitive. Mesure phare, la création de Groupements d'intérêt économique et environnemental à pour objectif d'encourager des collectifs d'agriculteurs à s'engager dans des modes de production plus soucieux de l'environnement. La loi limite aussi le recours massif aux produits phytosanitaires, fait des abeilles des bio-indicateurs, souligne l'importance de circuits courts dans la production, la transformation et la production, favorise l'installation des jeunes agriculteurs ou crée l'Institut Agronomique, Vétérinaire et Forestier de France, nouveau pilier de l'enseignement agricole. « Si nous laissons faire le marché et la spéculation au profit des plus nantis, nous courons à la catastrophe humanitaire et environnementale. Nos sociétés doivent impérativement promouvoir socialement et politiquement d'autres choix », a expliqué Gérard Le Cam au nom du groupe CRC. C'est la conception même de l'agriculture, des pratiques culturelles, du niveau des productions destinées à la consommation nationale ou réservées à l'export qui reste à définir et à mettre en œuvre. Ce projet de loi introduit l'agroécologie et vise à la fois les volets économique, écologique et social de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la consommation. C'est pourquoi nous le soutenons, même s'il n'apporte qu'une réponse partielle à l'avenir de l'agriculture. » Le secteur agricole génère chaque année un excédent commercial de 11 milliards d'euros. Mais il perd chaque jour des agriculteurs, victimes le plus souvent d'une politique des prix désastreuse. De nombreuses productions sont en baisse, les questions sanitaires et environnementales restent posées, la course à l'agrandissement des exploitations se poursuit inexorablement. Si le revenu annuel moyen des agriculteurs se situe autour de 36 500 euros, des disparités importantes existent, le rapport étant de 1 à 5 entre céréaliers et éleveurs par exemple. Un éleveur d'ovins ou de bovins à viande gagne en moyenne 15 000 euros par an, contre 79 800 euros pour un producteur de céréales, de pommes de terre ou de betteraves. Et le temps de travail consacré à l'exploitation est inversement proportionnel au re-



venu... « Les engagements pris ici en termes de santé publique, de sécurité sanitaire, de protection de l'environnement, sont fondamentaux, et nous serons particulièrement vigilants sur la voie que portera la France dans les négociations internationales ouvertes, notamment, dans le cadre du traité transatlantique », s'est félicité Gérard Le Cam au terme des débats. D'autant que plusieurs amendements déposés par le groupe CRC ont été adoptés, améliorant le texte initial. « Cela dit, a aussi regretté le sénateur des Côtes-d'Armor, le gouvernement n'a pas su nous convaincre sur certaines dispositions. Il en va ainsi du transfert à l'ANSES

des autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires. Historiquement, nous avons toujours combattu cette tentation du "péril État" au travers de la création d'autorités administratives dites indépendantes. Le même constat peut être dressé en ce qui concerne la création de l'Institut agronomique, vétérinaire et forestier de France. Le statut, le périmètre, les missions, le financement et la gouvernance de cet institut demeurent trop flous. Il nous paraît nécessaire de reprendre la concertation avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur agricole. Ensuite, nous regrettons que les amendements parlementaires

soient trop souvent tombés sous le coup de l'article 40 de la Constitution. Plusieurs de nos amendements en ont été victimes : des amendements sur les retraites agricoles, d'autres visant à mettre un terme aux surcotisations injustes ou à appliquer le Code du travail aux salariés des chambres d'agriculture ou encore des amendements concernant les SAFER. »

## LE MOT

### Littoral

Michel Le Scouarnec a soutenu un amendement spécifique à la loi dite « littorale » dans le cadre de l'examen de ce texte sur l'agriculture. « Les terres littorales sont confrontées à des pressions foncières et économiques fortes, explique le sénateur du Morbihan, entraînant la disparition de nombreuses terres agricoles. Beaucoup de régions littorales voient le nombre de leurs agriculteurs diminuer, ou pire disparaître. Pourtant, les terres agricoles exploitées restent un rempart contre l'artificialisation des sols, mais aussi et surtout contribuent à la protection de la biodiversité sur des territoires fragiles. Afin de limiter la consommation des terres agricoles

sur le littoral, cet amendement tend à permettre une urbanisation douce, uniquement par comblement des dents creuses des hameaux situés dans les parties rétro-littorales – on ne touche pas à la sacro-sainte bande des cent mètres, naturellement – des communes littorales. Nous avons également institué des garde-fous : le dispositif ne doit pas aboutir à un étalement urbain et la densification doit demeurer harmonieuse. » Malgré l'avis réservé du gouvernement, cet amendement a été adopté par le Sénat. Mais son adoption définitive dépend maintenant des députés.

# ORDRE DU JOUR

## ► MAI

- 6  
Travailleurs détachés
- 6 et 14  
Stages
- 28  
Aide au développement

## ► JUILLET

- Réforme territoriale
- Réforme pénale

## ► JUIN

- AU COURS DU MOIS
- Collectif budgétaire
- Réforme ferroviaire



DÉVOILÉ LORS DE SON DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE, LE BIG BANG TERRITORIAL DE MANUEL VALLS REMODÈLE L'ORGANISATION DU PAYS POUR MIEUX LA SOUMETTRE AUX EXIGENCES LIBÉRALES DE BRUXELLES.

# Un ébranlement de notre édifice républicain

Christian Favier, sénateur et président du Conseil général du Val-de-Marne.

Après la loi sur les métropoles, faisant disparaître tout objectif d'aménagement équilibré du territoire, au profit des grandes aires urbaines, le nouveau séisme institutionnel, annoncé par le Premier ministre, est appelé à être particulièrement destructeur pour l'organisation territoriale de notre République. Le nouveau gouvernement va agir en deux temps. Il va d'abord s'attaquer aux compétences et aux financements de toutes les collectivités territoriales, de la commune à la région en passant par les départements. Ainsi, en plus de la baisse des dotations de 1,5 milliard déjà inscrite en 2014 après deux années de gel, ce sont 11 milliards d'euros de dotations supplémentaires qui ne leur seront plus versés, les trois prochaines années. Mais attention, cette baisse drastique des ressources ne sera pas nécessairement uniforme et équitablement répartie et il n'est pas du tout assuré qu'elle ne perdura pas au-delà de 2017. En effet dès 2015, on nous annonce une refonte complète de la DGF et de ses critères d'attribution, pour encourager les comportements dits « vertueux ». Les dépenses de chaque collectivité seront alors encadrées par l'attribution de ressources différenciées, favorisant les regroupements de structures et la mutualisation des services. Ce faisant, les dotations pourront augmenter, être maintenues ou baisser. Dans le même temps, avec le prochain texte de loi sur les compétences,

leurs nouvelles définitions et attributions feront que les départements et les régions ne pourront plus intervenir que dans le champ de compétence strictement défini par la loi, qui leur interdira tout financement croisé. Par ailleurs, leurs compétences seront « spécifiques », donc à chaque niveau ses compétences. Plus de compétences partagées. De plus, elles seront aussi « exclusives », donc aucune autre collectivité ne pourra intervenir dans ces domaines. La compétence générale, principe fondateur de la libre administration des collectivités locales, va disparaître. Ce faisant, si la suppression de la compétence générale est annoncée au niveau des départements et des régions, elle sera aussi très fortement réduite au niveau des communes puisque la loi leur interdit d'intervenir dans un domaine de compétence attribué, en exclusivité, à une autre collectivité. De plus les régions et départements devraient sans doute se voir attribuer la mise en place de divers schémas prescriptifs, remettant ainsi en cause deux principes constitutionnels : la libre administration des collectivités, des communes en particulier, et la non-tutelle d'une collectivité sur les autres. Ainsi, après avoir réduit, bouleverser les capacités d'interventions et la vitalité des diverses collectivités territoriales, le gouvernement pourra alors s'attaquer aux structures. La question de leur restructuration/disparition sera plus facile à poser. Dans la chronologie annoncée, ce sont d'abord les régions dont on va diminuer le nombre. Dès maintenant, le gouvernement appelle à des regroupements entre régions, mais attention prévient la ministre Lebranchu, il vaut mieux attendre la loi annoncée pour 2015, car c'est un redécoupage des régions qui a sa préférence. Dans le même temps, la carte intercommunale sera remise en cause en permanence. En effet, avant même sa refonte complète, prévue pour 2018, le texte

« Intercommunalités, régions, États, Europe... tel semble être la future organisation, la vision portée par le Premier ministre et certains de ses amis, dans le cadre d'un État fédéral s'inscrivant au sein d'une Europe intégrée. »

annoncé pour le mois de mai devrait encourager à de nouvelles suppressions de syndicats intercommunaux en s'appuyant sur la nouvelle répartition des compétences. D'ici quatre ans, la refonte complète des intercommunalités fera de celles-ci des structures élargies, plus intégrées. En effet, le Premier ministre a délimité leur périmètre. Elles réuniront l'ensemble des communes d'un même « bassin de vie », défini par l'INSEE et la ministre Lebranchu a laissé échapper que ces nouvelles intercommunalités devraient rassembler au moins 10 à 20 000 habitants, au lieu de 5 000 actuellement.

De ce fait s'il y a actuellement 2 145 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, il ne devrait n'en rester que 1600, au maximum. Cette phase de concentration des intercommunalités est ●●●



Dans ces pages



Isabelle Pasquet



Christian Favier



Laurence Cohen

## Les annonces de Manuel Valls

- **Suppression de la clause de compétence générale des départements et des régions. Leurs nouvelles compétences seront spécifiques et exclusives. Fin des financements croisés. Nouvelle réduction des syndicats intercommunaux. Ces trois dispositions devraient être examinées rapidement par le Parlement.**
- **Poursuite de la baisse des dotations aux collectivités territoriales. Ce ne sont plus 10 milliards d'euros, mais 11 qui ne leur seront plus versés sur trois ans, en 2015, 2016 et 2017.**
- **La baisse de 1.5 milliard en 2014 n'est pas prise en compte dans cette nouvelle baisse de dotation.**
- **Révision complète de la DGF et de ces critères d'attribution, dès le projet de loi de finances pour 2015**
- **Division par deux du nombre des régions. Il y a actuellement 22 régions en France métropolitaine, il devrait en rester 11 ou 12 au 1er janvier 2017. Si les regroupements sont encouragés, un projet de loi est prévu au 1er semestre 2015 pour redécouper les régions et en réduire le nombre.**
- **Nouvelle remise à plat des intercommunalités. Au 1er janvier 2018, une nouvelle carte intercommunale sera mise en place, département par département, fondée cette fois sur les « bassins de vie » définis par l'INSEE.**
- **Disparition des départements. Ces collectivités territoriales de la République, au sens de l'art 72 de la Constitution, devraient être supprimées au 1er janvier 2021.**

●●● particulièrement importante dans le processus institutionnel en cours avec les réformes annoncées. En particulier en zone rurale, il est envisagé que ce soit une union d'intercommunalités, une sorte d'assemblée d'intercommunalités qui finissent par remplacer les départements. Tel est en effet l'objectif de ce chambardement : supprimer tous les départements et leurs 4000 élus, alors que le périmètre de ce niveau de collectivité territoriale est particulièrement pertinent pour mener des politiques de solidarité entre les citoyens et les territoires, au plus près des besoins et des attentes. Intercommunalités, régions, États, Europe... tel semble être la future organisation, la vision portée par le Premier ministre et certains de ses amis, dans le cadre d'un État fédéral s'inscrivant au sein d'une Europe intégrée. Partout l'objectif affiché est de réduire le nombre d'assemblées élues, le nombre d'élus de proximité, tout en maintenant les autorités administratives de l'État. Ainsi les conseils généraux disparaîtraient alors que les Préfets demeureront. C'est bien le signe, le symbole politique de la fin du processus de décentralisation engagé depuis 30 ans et soutenu par nos concitoyens. Aussi, si ces propositions du Premier ministre devaient être portées jusqu'à leur mise en place, nous demandons alors que le peuple souverain soit consulté. Si nous considérons que cette perspective doit être combattue, ce n'est pas pour que rien ne change. Nous sommes particulièrement favorables au renforcement des pouvoirs locaux, au plus près des citoyens, en renforçant leur capacité d'interventions et au renforcement des politiques publiques par la mise en commun et le partage des richesses. Cette vision, profondément décentralisatrice, n'oublie pas que pour se mettre en place, elle a aussi besoin d'une démocratisation des institutions nationales.

## Pouvoir d'achat

# Baisser les cotisations salariales est une fausse bonne idée

Isabelle Pasquet, sénatrice des Bouches-du-Rhône.

Le 16 avril dernier, Manuel Valls, Premier ministre, détaillait le plan d'austérité – baptisé plan d'économies parce que l'austérité c'est de droite – annoncé le 14 janvier par François Hollande, Président de la République. Un bon plan marketing (vérité, efficacité, confiance) peut-il pour autant répondre aux attentes des Français, exaspérés par une succession d'annonces – relance économique, emploi, pouvoir d'achat – qui jamais ne portent le moindre fruit et qui au contraire ont toutes contribué à aggraver les inégalités, détruisant une à une les avancées sociales majeures que le Conseil National de la Résistance avait inventées et que notre peuple avait réussi à imposer dans un pays pourtant dévasté par la guerre ? Le général De Gaulle pouvait alors dire que « *La politique de la France ne se fait pas à la corbeille (à la bourse)* ». Mais ça, c'était avant. Les entreprises françaises ont depuis des années obtenu d'importantes réductions des « charges » tant sociales (cotisations) que fiscales (impôts sur les sociétés). Le poids des cotisations sociales employeurs dans la valeur ajoutée des sociétés n'a cessé de diminuer. Après les 22 milliards d'exonérations de cotisations employeurs, les 6 milliards du Crédit impôt-recherche, les 6 milliards de baisse de la taxe professionnelle, les entreprises ont obtenu, suite au rapport Gallois (2012), la mise en place du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui devrait leur rapporter 20 milliards d'euros par an, en année pleine. Mais le Medef persiste à réclamer une baisse de 116 milliards de l'ensemble des impôts que les entreprises supporteraient. Le Pacte de responsabilité annoncé le 14 janvier 2014 par François Hollande se présente comme le dernier avatar de ces politiques : il prévoit la suppression totale et sans contrepartie précise des cotisations familiales employeurs (35 milliards d'euros). Le dispositif ayant vocation à fusionner avec le CICE, le besoin de financement lié au Pacte de responsabilité est généralement estimé à environ 10 milliards d'euros. Cela ne suffit pas au Medef, qui, pour envisager la création d'un million d'emplois, réclame 50 milliards supplémentaires, la remise en cause du droit du travail, une plus grande facilité pour licencier ou restructurer, la hausse des seuils imposant des obligations de consultation du personnel, la suppression des normes et réglementations des marchés, etc... Voir une sorte de droit de veto sur les décisions susceptibles de « *stresser les entrepreneurs* ». Face à cette offensive, le gouvernement a décidé d'adosser à son pacte de responsabilité, un pacte de solidarité censé apporter du pouvoir d'achat aux salariés, sans que ça coûte un euro aux pa-

trons ni à l'état, et qui ne fragilise pas les engagements pris auprès de la commission européenne de réduire le déficit public sous les 3 % du PIB. Et pourtant, les principales organisations syndicales estiment que ce plan ne répond à aucun des enjeux auxquels il prétend s'attaquer. Un dispositif insincère. Parce que présenter aux salariés la réduction de leurs cotisations sociales comme un moyen d'augmenter leur salaire net, c'est oublier un peu vite que ces cotisations sont partie intégrante du revenu de ces salariés, un salaire différé, un salaire socialisé, directement investi dans la sécurité sociale, pour faire face à la maladie, aux accidents professionnels, à la retraite, à l'éducation des enfants. C'est donc bien un nouveau coin enfoncé dans les principes d'universalité qui ont présidé à la création de la sécurité sociale, offrant à toutes et tous le même niveau de soins, quel que soit le niveau de ses cotisations individuelles. Ces quelque 42 euros mensuels dont bénéficieraient ainsi les salariés payés au SMIC (cette somme est dégressive jusqu'à atteindre 0 euro à partir d'1,3 SMIC) viendraient se substituer à la prime pour l'emploi, dont les effets sont jugés modestes et « *décalés dans le temps* » par le ministère

**Présenter aux salariés la réduction de leurs cotisations sociales comme un moyen d'augmenter leur salaire net, c'est oublier un peu vite que ces cotisations sont partie intégrante du revenu, un salaire différé, un salaire socialisé, directement investi dans la sécurité sociale.**

du Budget. En même temps, parce qu'il est directement lié au salaire, ce dispositif serait plus incitatif au retour à l'emploi. Enfin et surtout, il favoriserait la modération salariale. Ainsi, il s'agit bien en fait d'aider les patrons à contenir la colère des salariés sous-payés, à justifier l'absence de coup de pouce donné au SMIC, à creuser encore davantage le fossé des inégalités salariales dans notre pays. Un coût neutre ou un coup bas ? Présenté comme neutre, ce dispositif donne pourtant à nombre d'économistes l'occasion de pointer le manque d'éléments concrets pour en faire un calcul fiable. Ainsi, la hausse des impôts, pour ceux qui en paient, et la baisse des prestations, préjudiciable en premier à tous ceux qui n'ont pas les moyens d'une mutuelle ou d'une complémentaire retraite, semblent les pistes les plus sûres que le gouvernement envisage afin de parvenir à financer son projet. Reste qu'une augmentation aussi faible du salaire net peut notamment entraîner une hausse de l'impôt sur le revenu et de la taxe d'habitation, une amputation du RSA activité, mais aussi une baisse des aides au logement, aux transports et des prestations familiales. À ceux qui estiment que la France n'est plus compétitive à cause de salaires trop élevés, je voudrais rappeler qu'en 1981, un salarié travaillait 14 jours pour les actionnaires, quand aujourd'hui, le même travaille 46 jours pour les rémunérer. Le pacte de solidarité gouvernemental ne semble pas de nature à inverser la tendance, au contraire. Oui, il y a vraiment besoin d'une autre politique, qui entraîne une tout autre répartition des richesses créées par les travailleurs de notre pays.

## Un meilleur encadrement des stages

Laurence Cohen  
sénatrice du Val-de-Marne

Nous venons d'examiner une proposition de loi visant à encadrer les stages et à améliorer le statut des stagiaires. Cette PPL était une nécessité tant de plus en plus de jeunes effectuent des stages en milieu professionnel : 1,6 million par an, contre 600 000 en 2006. S'ils permettent aux étudiants et à ceux qui viennent d'achever leurs études d'acquérir des compétences pratiques et un début d'expérience professionnelle, force est de constater que le nombre d'abus est lui aussi en forte augmentation. Certains employeurs n'hésitent pas, faute d'un encadrement juridique suffisant pour garantir les droits des étudiants, à contourner les règles pour ainsi disposer d'une main-d'œuvre à bon marché. 42 % des stages ne font pas l'objet d'un suivi régulier, 69 % d'entre eux ne sont pas indemnisés, et 100 000 emplois sont détruits à cause d'offres abusives. En séance, nous avons rappelé le combat mené par le collectif « *Génération précaire* » et les organisations étudiantes qui dénoncent le recours massif aux stagiaires par certaines grandes entreprises. Nous avons mis en accusation l'utilisation de ce sous-salariat, exploité, sans droit. Au prétexte d'ouvrir sur le monde du travail, nombre de stages sont peu formateurs pour les jeunes et constituent au contraire une véritable aubaine financière pour les employeurs. C'est pour mettre fin à ces abus que nous avons soutenu cette PPL qui comblera ainsi en partie les lacunes de la législation actuelle. Parmi les dispositions intéressantes qu'elle contient, j'ai notamment insisté sur la durée des stages limitée à 6 mois, le renforcement du statut des stagiaires (congés, période maximale de présence, absence en cas de maternité, prise en charge des repas et frais de transport pour les stages de plus de deux mois...) et le fait qu'aucun stage ne pourra désormais se substituer à un emploi réel. À l'écoute du monde syndical et étudiant, j'ai également proposé d'aller plus loin en augmentant le seuil minimum de rémunération à 50 % du SMIC, ainsi que son montant en fonction de la durée du stage, en prévoyant la validation automatique d'un trimestre de retraite pour cinquante jours de stage, ou bien encore en instaurant une véritable fonction tutorale. Autant de mesures qui étaient partagées hier par l'ensemble de la gauche, mais qui semblent caduques pour une partie d'entre elle aujourd'hui au gouvernement ! En outre, j'ai dénoncé avec vigueur les discriminations territoriales ou sociales dont sont victimes de nombreux jeunes en recherche de stages, entravant la validation de leur cursus de formation. Alors que le chômage des jeunes n'a jamais été aussi important (25 %), que la précarité n'a jamais été aussi présente chez les étudiantes et les étudiants, il y a urgence à encadrer ces stages et à proposer des emplois stables, correctement rémunérés à cette génération qui se qualifie elle-même de « *sacrifiée* ». C'est déjà ce paradoxe que nous avons dénoncé lors du débat sur la réforme des retraites qui a consisté à reculer l'âge de départ à la retraite quand les jeunes peinent eux à entrer sur le marché du travail... Le groupe CRC continuera d'être aux côtés de la jeunesse de notre pays qui ne souhaite rien d'autre que pouvoir étudier puis travailler dans de bonnes conditions.



## Pacte de responsabilité

# Les Français victimes d'un hold-up de 50 milliards

Thierry Foucaud, sénateur de Seine-Maritime.

La première réaction qui vient à l'esprit, à l'annonce des mesures du plan d'austérité de Manuel Valls, c'est celle de se dire « *Quel manque de courage politique ! Quelle facilité !* ». Car, voyez - vous, pour, selon l'expression en vigueur, « réaliser 50 Mds d'économies », que fait le Gouvernement ? Tout simplement s'attaquer aux plus vulnérables, aux plus modestes, sans doute au seul motif qu'ils sont les plus nombreux ! Réduire les prestations sociales, geler la rémunération des fonctionnaires (ce qui ne manquera pas de donner des idées au patronat du privé pour continuer à brider les salaires), c'est tout simplement facile. Bien plus facile que de s'attaquer aux privilèges des grands groupes et des grandes fortunes qui n'ont cessé de s'enrichir depuis trente ans. Quatre chiffres pour cela, d'une année l'autre, et de 1996 à 2012. En 1996, nous avions 49,5 milliards d'euros de déficit public au sens européen, et une dette publique de 712 Mds d'euros représentant 58 % du PIB. Nos entreprises payaient 61 Mds d'euros d'intérêts aux banques et versaient pour 65 Mds d'euros de dividendes à leurs actionnaires. En 2012, le déficit public atteint 98 Mds d'euros et la dette publique 1 838 Mds, soit 90 % du PIB. Nos entreprises paient 69 Mds d'euros d'intérêts bancaires, malgré le doublement de la production en valeur, mais surtout, versent 230 Mds d'euros à leurs actionnaires, près de quatre fois plus qu'en 1996. En France, chaque salarié travaille une journée par semaine pour rémunérer les actionnaires de son entreprise. Ce sont ces réalités qu'il convient de garder à l'esprit, en toile de fond d'une société et d'une économie où la finance prime sur l'humain et le développement même de la société. Alors,

quelques mots sur les prétendues « économies » que l'on entend faire « porter » par les élus locaux. Deux tiers des élus locaux sont des bénévoles, ce qui montre la réalité des coûts de fonctionnement des assemblées locales. Quand le plus obscur conseil d'administration d'une entreprise privée se réunit, on verse des jetons de présence. Qu'en est-il du fameux « *mille feuilles* » territorial ? Quand ma ville, située en bord de Seine, la communauté urbaine de Rouen, le département de Seine-Maritime, la Région Haute Normandie et même



l'Etat mettent de l'argent dans une manifestation comme la « Grande Armada », ce splendide rassemblement de bateaux à voiles venus du monde entier qui rappelle nos traditions maritimes, qu'y a-t-il d'anormal à cela ? Qui peut me dire qu'aucune des collectivités concernées n'a intérêt à prendre part aux frais d'organisation d'une manifestation qui rencontre

« *Que fait le Gouvernement ? Tout simplement s'attaquer aux plus vulnérables, aux plus modestes, sans doute au seul motif qu'ils sont les plus nombreux !* »

chaque fois un succès grandissant, dont les retombées économiques et touristiques sont spectaculaires ? Et je pourrais, dans un autre ordre d'idées, prendre l'exemple du Festival d'Avignon, pour ce qu'il apporte à la région où il se déroule. Attention, ceci dit, l'essentiel de l'action publique locale est moins spectaculaire mais s'avère important pour nos compatriotes et concitoyens. Prenons le cas des départements. En 2013, sur 100 euros engagés par les départements, 50,70 euros vont à l'action sociale sous toutes ses formes, 7,70 euros vont à l'enseignement, 12,70 euros aux routes et aux opérations d'aménagement, 5,30 aux transports publics de voyageurs et, dans les faits, seulement 7,10 euros dans les services généraux. Ce qui comprend aussi notamment les coûts postaux ou téléphoniques. Dans ce cadre, où faire les économies ? Les régions, pour leur part, consacrent l'essentiel de leurs moyens à la formation et à l'apprentissage, aux lycées, aux transports ferroviaires de voyageurs

qui font partie de leur champ de compétences privilégiés. Les 11 milliards d'économies de la facture présentée aux élus locaux par le Plan Valls, c'est tout simplement la moitié des dépenses d'administration générale de toutes les collectivités. Autant dire que les économies seront payées par les habitants sous toutes formes. Tarifs de la cantine, de la piscine intercommunale, baisse des subventions aux associations, hausse du prix des transports publics, fermeture de services publics jugés non rentables, abandon des politiques d'aménagement urbain, retards dans les investissements nouveaux, décalage des opérations sur l'habitat et le logement, augmentation probable des impôts locaux, voici ce que l'on risque de constater, selon les cas de figure, dans la vie quotidienne de nos collectivités. L'austérité budgétaire imposée aux élus locaux, ce sera moins d'investissement public (pourtant financé à 70 % par les collectivités locales), de nouveaux retards dans la modernisation des transports publics, de notre réseau routier, dans le domaine de la transition énergétique, dans la rénovation des logements, entre autres exemples. Parce qu'il a choisi l'austérité, le gouvernement présente un projet de loi d'habilitation qui va repousser à dix ans la réalisation des équipements nécessaires pour rendre la ville accessible aux personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite. Une telle démarche soumet de fait les droits de ces personnes, parfois nos amis, nos voisins, aux contraintes strictes des capacités financières de l'Etat ou des collectivités. On ne peut pas sacrifier les droits, inscrits dans la loi depuis 1975 dans ce cas et réaffirmés en 2005, sur l'autel d'une austérité budgétaire qui ne cherche qu'à complaire aux injonctions des marchés financiers. Les collectivités locales et leurs habitants n'ont rien à gagner dans le Plan Valls, sinon de ressentir plus encore les injustices qui minent notre société.

Dans ces pages



Thierry Foucaud



Éric Bocquet

# Un laboratoire de « l'optimisation » sociale

Éric Bocquet, sénateur du Nord.

La question des transports au sein de l'Union européenne est sans doute l'une des plus emblématiques des conséquences sociales désastreuses de la construction libérale d'une union centrée sur le dogme absolu de la « concurrence libre et non faussée », inscrite au cœur des traités européens qui ont été imposés aux peuples. L'action de la Commission européenne dans ce domaine s'est traduite ces dernières années par une volonté effrénée de poursuivre la libéralisation de la plupart des

secteurs. Elle a ainsi présenté successivement un quatrième paquet ferroviaire, un projet d'ouverture des règles du cabotage routier, une proposition de réforme des services portuaires et une nouvelle étape dans le pro-

■ **La Commission de Bruxelles, dans un rapport publié le 14 avril dernier, indique qu'il convient de poursuivre la dérèglementation en ouvrant davantage encore les marchés nationaux.**

gramme « Ciel unique ». On ne peut que critiquer le fait que cette démarche n'ait eu, à aucun moment, pour corollaire une réflexion sur le statut des travailleurs mobiles concernés. Évidemment, ceci a eu comme conséquence mécanique, au fil des élargissements successifs, de générer des pratiques de dumping social favorisant une concurrence déloyale entre les opérateurs. Les transports européens de ce point de vue peuvent être considérés comme un véritable laboratoire en matière d'optimisation sociale et de fraudes variées : recours à de faux indépendants, contrats de travail établis dans des pays dits « à bas coût », sociétés boîtes aux lettres, etc. Le cas du transport routier de marchandises est le plus illustratif de ces pratiques. L'élargissement de l'Union européenne a contribué à dresser une nouvelle carte du transport routier marquée par une prédominance des entreprises des pays d'Europe centrale et orientale. La Pologne possède ainsi le premier pavillon routier sur le continent, la part de marché européen du pavillon français évaluée à 50 % en 1999 a été ramenée à 10 % dix ans plus tard, 21 000 emplois étant supprimés sur la période ! Cette évolution n'est pas sans incidence sur les marchés nationaux. À l'issue d'une livraison internationale, un transporteur est en effet autorisé par le droit de l'Union à effectuer trois opérations de fret en sept jours sur le territoire français où il vient de livrer, c'est ce que l'on appelle le cabotage, et l'on voit émerger aujourd'hui la pratique du « grand cabotage ». Ainsi, un transporteur roumain parti effectuer une livraison en France peut optimiser son trajet de retour via les bourses de fret, disponibles sur internet, et effectuer trois opérations de cabotage en France, puis en Italie, puis trois en Autriche et trois en Hongrie avant de regagner son pays. Rien ne l'interdit non plus de revenir sur ses pas, en prenant depuis l'Autriche ou l'Italie une livraison pour un pays voisin ! Parmi les solutions techniques visant à contrer ces pratiques figure le « tachygraphe intelligent » qui permet la géolocalisation des véhicules. Il est urgent d'accélérer

leur mise en œuvre prévue aujourd'hui en 2018 et sur 15 ans. Pour les transports aériens, chacun a en tête le jugement du Tribunal d'Aix-en-Provence qui a condamné la compagnie Ryanair à requalifier ses contrats de travail irlandais en contrats de droit français pour ses salariés affectés à la base de Marseille. Cette norme issue de la Convention de Rome 1 garantit l'applicabilité de la loi de l'État dans lequel le salarié exerce ses activités professionnelles plutôt que celle de l'État du siège de l'employeur. Le recours aux faux indépendants, évoqué plus haut est la spécialité de cette compagnie : 70 % des pilotes et 60 % des personnels navigants sont

des auto-entrepreneurs payés à l'heure de vol effectif, ce qui n'inclut pas le temps de service. Par ailleurs, elle a bénéficié en 2011 de subventions publiques des collectivités en France à hauteur de 791 millions d'euros. Le dumping social est soutenu par de l'argent

public ! Enfin, les conflits d'intérêt sont un atout pour ces « fraudeurs », l'ancien commissaire européen en charge du marché intérieur et des services, Monsieur Charlie Mc Creevy a intégré après Bruxelles la direction de... Ryanair. Le secteur maritime est lui désormais régi selon des règles un peu plus protectrices pour ses salariés depuis l'adoption de la convention maritime internationale entrée en vigueur le 20 août 2013, mais tout n'est pas réglé loin s'en faut. La question du droit du travail applicable aux gens de mer employés à bord d'un navire d'un état membre de l'UE est en principe traitée par un règlement concernant l'application du principe de la libre circulation des services au transport maritime à l'intérieur des États membres.

Toutefois, les questions relatives à l'équipage relèvent de la responsabilité de l'État dans lequel le navire est immatriculé, le recours aux « pavillons de complaisance » permet alors le dumping social. L'immatriculation de la flotte de la compagnie « Irish Ferries » à Malte a permis de licencier ses marins irlandais en 2005 et de recruter des marins issus des pays baltes. 18 862 navires marchands sont immatriculés à Malte, 547 en France et 157 au... Luxembourg ! Cette question se trouve au cœur de la campagne des élections européennes de cette année, d'autant plus que la Commission de Bruxelles dans un rapport publié le 14 avril dernier indique qu'il convient de poursuivre la dérèglementation en ouvrant davantage encore les marchés nationaux. Il est au contraire urgent d'engager avec les peuples européens ce beau projet d'harmonisation sociale par le haut, qui ne pourra se faire qu'au détriment des actionnaires et de la finance qui dictent ses règles à l'Europe et influent directement sur les directives et règlements. À mon initiative et celle du groupe CRC, la commission des Affaires européennes du Sénat a adopté une résolution (1) qui formule des propositions concrètes visant à réguler davantage ce secteur d'activité, encadrement du statut d'indépendant, coopération administrative entre tous les États, interdiction de toute aide publique aux compagnies qui ne respectent pas les règles sociales...

(1) Ce texte est accessible sur le site du Sénat (senat.fr), ainsi que le rapport intégral de la mission d'information : Le droit en soute ? Le dumping social dans les transports européens.





Inapplicable, source d'inégalités entre communes et de désorganisation de l'école : Marie-France Beaufiles et plusieurs dizaines de maires communistes souhaitent que la réforme ne soit pas obligatoire à la rentrée prochaine et ne se satisfont pas des assouplissements promis par Benoit Hamon.

## Monsieur le ministre, revenez sur la réforme des rythmes éducatifs !

C'est sans doute l'un des premiers courriers officiels reçus par Benoit Hamon. Sitôt sa nomination annoncée, plusieurs dizaines de maires communistes, dont Marie-France Beaufiles, sénatrice de l'Indre-et-Loire et maire de Saint-Pierre-des-Corps, se sont adressés au tout nouveau ministre de l'Éducation nationale pour lui demander « de revenir sur la réforme des rythmes éducatifs ». « Dès maintenant, écrivent ces élus dans une lettre ouverte, vous pouvez faire un geste fort pour montrer que vous avez entendu la déception et la colère des enseignants, des parents et de l'ensemble des acteurs de l'éducation : revenez sur la réforme des rythmes éducatifs imposée par le précédent gouvernement. Cette réforme ne permet pas de répondre aux aspirations de nos concitoyens à une éducation ambitieuse pour leurs enfants. Cette réforme n'est tout simplement pas une réforme de gauche. » Comme beaucoup d'autres maires, Marie-France Beaufiles et ses collègues sont confrontés à un casse-tête insurmontable. « Malgré l'engagement des habitants de nos communes, des élus, de l'ensemble des acteurs de l'éducation et du loisir éducatif, nous ne pouvons trouver



une manière satisfaisante d'appliquer cette réforme, expliquent-ils. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas nous imposer l'application à la rentrée 2014. Le chantier de la réflexion sur les temps éducatifs doit être rouvert dans une clarification des spécificités et des fonctions de chaque espace, dans le dialogue et la négociation avec l'ensemble des acteurs concernés. Nous sommes convaincus, l'école de la réussite de tous doit se faire durant le temps scolaire obligatoire assuré par l'éducation nationale.

C'est la condition de l'égalité sur tout le territoire national. Au contraire, la réforme des rythmes éducatifs favorise la territorialisation de l'éducation et porte en elle l'accroissement des inégalités entre les communes et donc entre les enfants du pays. Elle installe la confusion entre les missions du service public d'éducation nationale et celles du périscolaire, la concurrence entre les enseignants et les animateurs, au détriment de la qualité de l'éducation apportée à nos enfants. » Péchés originels, la réforme des rythmes scolaire fait du temps périscolaire un substitut aux heures d'écoles supprimées par la droite. Or, les loisirs éducatifs sont un domaine spécifique, différent de l'éducation scolaire. Enseignant et animateur sont deux métiers distincts qui ne doivent pas être mis en concurrence. En outre, sur ce plan du loisir éducatif aussi, la réforme des rythmes entérine les inégalités entre les communes. D'autant qu'elle est imposée à l'heure où les collectivités ont de plus en plus de difficultés à établir leur budget pour faire face aux besoins et aux attentes d'une population touchée par la crise. « Dans nos villes, concluent les signataires, nous agissons et continuerons à agir pour assurer à tous les enfants l'accès à un loisir éducatif de qualité et leur permettre de se construire dans un environnement culturel riche. Pour assurer l'égalité sur tout le territoire, c'est à l'État d'intervenir : à partir de ce que font déjà les communes, construisons ensemble un grand service public national déconcentré du loisir éducatif. Depuis des mois, nous échangeons avec la population de nos villes sur cette réforme. Nous en retenons trois choses : le grand attachement de nos populations au caractère national de l'éducation scolaire et à la réussite de leurs enfants, leur non de gauche à la déstructuration libérale de l'éducation qu'on veut nous imposer, et la richesse de leurs propositions pour construire enfin l'école de la réussite de tous. Entendez-les ! » Réponse dans la presse de Benoit Hamon : le gouvernement est prêt à quelques assouplissements mais la réforme s'appliquera à tous les élèves à la rentrée, puisque « ces nouveaux rythmes scolaires visent à mieux faire réussir les enfants »...

« Dans nos villes, concluent les signataires, nous agissons et continuerons à agir pour assurer à tous les enfants l'accès à un loisir éducatif de qualité et leur permettre de se construire dans un environnement culturel riche. Pour assurer l'égalité sur tout le territoire, c'est à l'État d'intervenir : à partir de ce que font déjà les communes, construisons ensemble un grand service public national déconcentré du loisir éducatif. Depuis des mois, nous échangeons avec la population de nos villes sur cette réforme. Nous en retenons trois choses : le grand attachement de nos populations au caractère national de l'éducation scolaire et à la réussite de leurs enfants, leur non de gauche à la déstructuration libérale de l'éducation qu'on veut nous imposer, et la richesse de leurs propositions pour construire enfin l'école de la réussite de tous. Entendez-les ! » Réponse dans la presse de Benoit Hamon : le gouvernement est prêt à quelques assouplissements mais la réforme s'appliquera à tous les élèves à la rentrée, puisque « ces nouveaux rythmes scolaires visent à mieux faire réussir les enfants »...

### DIRECT DU GAUCHE

C'est un discret scandale de la République qu'un rapport de la Cour des comptes, datant de 2013, mais connu publiquement depuis peu, confirme en soupçonnant un conflit d'intérêts et un mauvais usage des fonds publics. En 2009, Icade, filiale de la Caisse des Dépôts, vend 34 000 logements sociaux. Cette vente contraint alors de nombreux offices HLM à acquérir des logements cédés au prix fort par cette société cotée en bourse, alors même que ces derniers ont été financés par des fonds publics. A l'époque, comme de nombreux élus des communes concernées, les sénateurs communistes dénoncent cette transaction et pointent des conditions de vente particulièrement défavorables aux organismes HLM. Ils demandent donc, à l'initiative de leur présidente d'alors, Nicole Borvo Cohen-Seat, la création d'une commission d'enquête. Une demande qu'ils renouvellent aujourd'hui à la lumière des écrits de la Cour des comptes. « Le Parlement se doit de se saisir de cette question alors même les citoyens réclament plus de transparence tant au niveau politique que financier et que le gouvernement réclame toujours plus d'efforts en matière de dépenses publiques, justifient, avec un brin d'ironie, les élus du groupe CRC. Nous avons donc sollicité le président de la commission des Affaires économiques, Monsieur Daniel Raoul, pour lui demander la création d'une mission d'information ou d'une mission d'enquête parlementaire sur les conditions de cette vente du patrimoine d'Icade. » Si le gouvernement et sa majorité cherchent une occasion de faire la lumière sur un bel exemple des travers de la finance « folle », il sait quoi répondre.

### Les premiers signataires

**Dominique Adenot**, maire de Champigny-sur-Marne, président de l'ANECR, **Alain Audoubert**, maire de Vitry-sur-Seine, **Pascal Beaudet**, maire d'Aubervilliers, **Françoise Baud**, maire de Valenton, **Marie-France Beaufiles**, maire de Saint-Pierre-des-Corps, **Gaby Charroux**, maire de Martigues, **Patrick Douet**, maire de Bonneuil-sur-Marne, **Patricia Fernandez-Pédinielli**, maire de Port-de-Bouc, **Pierre Gosnat**, maire d'Ivry-sur-Seine, **Michel Illac**, maire d'Ensuès-la-Redonne, **André Jullien**, maire de la Bouilladisse, **Georges Jullien**, maire de Noves, **Gilles Leproust**, maire d'Allonnes, **Yves Mesnard**, maire de Roquevaire, **Pierre Mingaud**, maire de La Penne-sur-Huveaune, **André Molino**, maire de Septèmes-les-Vallons, **Claude Nowotny**, maire de Thiers, **Didier Paillard**, maire de Saint-Denis, **Patrick Pin**, maire de Belcodène, **Georges Rosso**, maire du Rove, **Patricia Tordjman**, maire de Gentilly, **François Asensi**, maire du Tremblay-en-France.

Dans cette page



Mireille Schurch



Marie-France Beaufiles

# La BPI en manque de crédit

Accrochée  
au costume tout neuf

de Premier ministre de Manuel Valls qui, lors de sa première intervention devant les sénateurs, le 9 avril, en tant que nouveau locataire de Matignon, a déclaré que « la prise de risque, l'audace, l'ambition doivent être mieux récompensées, et la liberté de créer et d'entreprendre encouragée ».

Pierre Gattaz, sortez immédiatement de ce corps !

La  
médaille  
du Palais

À quoi sert la Banque publique d'investissement ? Elle devait, selon le gouvernement, être le bras armé de l'État permettant la relance économique en favorisant l'accès au crédit des PME et TPE, les très petites entreprises. Mauvais signe : son président et sa première vice-présidente viennent d'être appelés à d'autres fonctions, ce qui témoigne d'une certaine légèreté et ne renforce pas vraiment sa crédibilité. De fait, plusieurs mois après sa création et en dépit de quelques succès, la BPI a surtout fait la preuve de son insuffisance, les trésoreries de ces entreprises restant très tendues. « En Auvergne, a cité Mireille Schurch lors d'une question crible au gouvernement le 17 avril dernier, plus d'une entreprise sur deux voit sa trésorerie se réduire, et ce depuis trop longtemps. Dans



cette région, les engagements pris par la BPI sont d'un montant trop faible, alors que 66 % des entreprises ont saisi le médiateur du crédit. Nombreuses sont celles qui ne peuvent plus faire face sans le soutien du secteur bancaire. La séparation des activités bancaires n'a pas été à la hauteur des enjeux. Les banques ne sont pas éloignées des logiques de rentabilité, logiques qui poussent à accroître les taux d'intérêt imposés aux petites entreprises. De plus, la BPI, du fait des faibles montants engagés par cet établissement – 7 milliards d'euros, soit environ 1 % de la demande annuelle de crédit –, n'a pas réellement répondu aux attentes suscitées par sa création. La croissance demeure bridée par des coûts et surcoûts bancaires qui affectent sérieusement les PME et TPE et constituent aujourd'hui la moitié des cotisations sociales dites patronales. Il est donc urgent que la BPI puisse jouer pleinement son rôle et dispose de ressources suffisantes pour aider ces entreprises, certes petites, mais qui sont le premier employeur de France. » On pourrait pour cela, comme l'a proposé la sénatrice de l'Allier, lui confier une partie des éventuels excédents du fonds d'épargne, alimenté par la collecte du livret A et du livret de développement durable. Et lui permettre d'obtenir des ressources de crédit auprès de la Banque centrale européenne, comme le ferait

n'importe quel autre établissement de crédit. Deux propositions qu'Arnaud Montebourg s'est bien gardé de reprendre. Dans sa réponse, le ministre de l'Économie et du redressement productif s'est contenté de défendre l'action de la BPI, « en forte croissance », selon lui. Tout en stigmatisant, avec le verbe que l'on lui connaît, « l'envolée des bonus, la progression, dans des proportions absolument indécentes, des rémunérations des dirigeants des banques privées ». Il y a effectivement de quoi s'indigner : les rémunérations des PDG du Crédit Agricole, de Natixis et du groupe BPCE se sont respectivement envolées de 38 %, de 14 %, et de 29 % ! « Le système bancaire ne peut pas être défaillant alors que les rémunérations de ses dirigeants et les profits s'envolent de façon disproportionnée. Nous allons devoir faire progresser le secteur bancaire dans la voie d'un meilleur patriotisme économique », a assuré Arnaud Montebourg devant les sénateurs. Comment ? Avec quelles mesures concrètes ? En discutant de la question avec les banquiers a annoncé le ministre. Ceux-ci doivent en trembler d'avance ! Mais il n'est pas sûr que cela suffise à promouvoir un crédit bancaire moins cher et moins prédateur pour les PME et TPE, ou à réduire le poids de la finance dans l'économie, pour mieux soutenir l'économie réelle et l'emploi dans les territoires.

## Radioactivité

# RAS au Fort de Vaujours (selon le ministre)

Officiellement, tout va bien. Philippe Martin, furtif ministre de l'Écologie, l'a assuré lors d'une séance de questions d'actualité en février dernier : l'assainissement du site du Fort de Vaujours a été réalisé de manière satisfaisante, l'ancienne fortification militaire située à cheval sur les départements de la Seine-Saint-Denis et de la Seine-et-Marne est clean, sans le moindre risque. Problème : deux semaines plus tard, lors d'une visite organisée par les préfectures des deux départements, de nouvelles mesures relèvent dans une casemate de tir une contamination radioactive 70 fois supérieure à la normale, mesures effectuées par la CRIIRAD en présence de représentants l'Autorité de Sureté

Nucléaire. Ce qui n'a rien de vraiment surprenant. Le Fort de Vaujours a été utilisé de 1951 à 1997 par le Commissariat à l'Énergie Atomique pour y développer les détonateurs des bombes atomiques de l'armée française. Des essais nucléaires dits « sous-critiques », ou tirs « froids » y ont été pratiqués plusieurs fois par jour, à l'air libre pendant une dizaine d'années, puis dans des espaces clos. On comprend donc les inquiétudes liées aux éventuels dangers sanitaires qu'une exploitation sans précautions pourrait engendrer pour les populations environnantes, comme le soulignent les membres du collectif « Sauvons la Dhuis », reçus au Sénat par Éliane Assassi et Michel Billout. Ce collectif s'est fortement impliqué sur ce dossier depuis plusieurs années. Porteur d'une expertise citoyenne, il exige une véritable sécurisation du site. À l'issue de cette rencon-

tre, les deux sénateurs communistes ont décidé de solliciter un rendez-vous auprès du nouveau ministre de l'Écologie, afin disent-ils, de clarifier la situation. Ils se sont aussi adressés au Président du Sénat pour lui demander la création d'une mission commune d'information afin d'obtenir toute la transparence sur ce dossier. « Avant d'envisager toute nouvelle exploitation, des études doivent être réalisées sous l'autorité de services compétents, comme ceux de l'Institut de Radioprotection et de Sureté Nucléaire, pour identifier clairement et pleinement les conséquences et risques liés à ce site, plaident-ils. La plus grande transparence sur ces études et leurs résultats doit être accordée aux populations. »